

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures, dans la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

Présents :

Michel RAZAFIMBELO, Maire
Michel CLABAUT, 1^{er} Adjoint
Bernard PAPILLON, 3^{ème} Adjoint

Marlène HALTER
Aurore GARDES
Julien MERVEILLEUX

Habiba HONDROYANIDI
Alexandre BIENFAIT
Patrick LADAM

Absents excusés :

Bezza BERKANI, 2^{ème} Adjoint (a donné pouvoir à Michel RAZAFIMBELO)
Alexandre DEMORGNY (a donné pouvoir à Julien MERVEILLEUX)
Daniel PLESSIS (a donné pouvoir à Michel CLABAUT)
Audrey VATAIRE, Olivier BIRON, Valentine BRIGANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre BIENFAIT

ORDRE DU JOUR :

1. Acte de candidature auprès de la SAFER pour acquisition de terrain
2. Délibération modifiant le montant de la location et de la caution de la salle polyvalente
3. Convention de déneigement 2020 - 2023

ACTE DE CANDIDATURE AUPRÈS DE LA SAFER POUR ACQUISITION DE TERRAIN

L'ensemble du Conseil Municipal décide d'envisager l'achat d'un terrain permettant à la Mairie, par la suite, un éventuel échange avec Monsieur LECOMTE en vue de gagner de l'espace à proximité des bâtiments communaux.

DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE MONTANT DE LA LOCATION ET DE LA CAUTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif de la location de la salle polyvalente pour les extérieurs ainsi que le montant de la caution.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi que suit les tarifs de la location de la salle polyvalente et de la caution :

- Location de la salle polyvalente pour les extérieurs : 800 €
- La caution est fixée, pour les habitants d'Haravilliers et les extérieurs à 2 000€

CONVENTION DE DÉNEIGEMENT 2020 - 2023

Monsieur le Maire propose de signer une convention de déneigement, pour une durée de trois ans, avec Monsieur Marc LECONTE, exploitant agricole, EARL du QUONIAM ; demeurant à Haravilliers, 1 Route du Vivier.

Cette convention a pour objet de mettre en place un service hivernal notamment des opérations de déneigement sur l'ensemble des voies de la commune, quel que soit leur gestionnaire.

Ces prestations, assurées par Monsieur Marc LECONTE, seront rémunérées à hauteur de 65,00€ HT de l'heure, soit 71,50€ TTC par heure d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Haravilliers décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver la convention de déneigement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal précise qu'aucun cadeau ne sera distribué cette année aux habitants, par volonté de bonne gestion des finances publiques.

La mairie procédera à l'installation de 3 panneaux d'affichage supplémentaires dans les hameaux, soit 5 au total contre 2 aujourd'hui.

Le Conseil Municipal prévoit de proposer aux habitants un service de vidange des fosses septiques pour un tarif préférentiel de 260€ HT.

Séance levée à 21h30

The image shows six handwritten signatures. Three are in blue ink and three are in black ink. The signatures are stylized and vary in complexity, with some featuring loops and horizontal lines. They are arranged in a loose, non-linear pattern across the lower half of the page.